

**Rés # 25-05-04 ADOPTION DU CALENDRIER DES VACANCES DES EMPLOYÉS
POUR L'ANNÉE 2025**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey., il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le calendrier des vacances des employés pour l'année 2025, soit :

- Madame Christine Dufour
 - du 23 mars au 29 mars 2025 (1 semaine)
 - du 13 juillet au 26 juillet 2025 (2 semaines)
 - du 10 août au 16 août 2025 (1 semaine)
 - 5 jours mobiles

- Madame Josyane Gauthier
 - du 2 mars au 8 mars 2025 (1 semaine)
 - du 17 août au 30 août 2025 (2 semaines)
 - du 12 octobre au 18 octobre 2025 (1 semaine)

- Monsieur Stéphane Dufour
 - du 13 juillet au 19 juillet 2025 (1 semaine)
 - du 3 août au 9 août 2025 (1 semaine)
 - du 12 octobre au 18 octobre 2025 (1 semaine)

- Monsieur Gérard Maltais
 - du 20 juillet au 2 août 2025 (2 semaines)
 - du 17 août au 30 août 2025 (2 semaines)
 - du 12 octobre au 18 octobre 2025 (1 semaine)

- Monsieur Martin Tremblay
 - du 15 juin au 21 juin 2025 (1 semaine)
 - du 27 juillet au 9 août 2025 (2 semaines)
 - du 28 septembre au 4 octobre 2025 (1 semaine)

- Monsieur Jean-François Belley
 - du 20 juillet au 26 juillet 2025 (1 semaine)
 - du 19 octobre au 25 octobre 2025 (1 semaine)

Rés # 25-05-05 FORMATION DIRECTEURS MUNICIPAUX AGRÉÉS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Josyane Gauthier, directrice générale, à suivre la « Formation directeur municipal agréé ». Cette formation est en ligne et le coût de l'inscription est de 2 000 \$.

Rés # 25-05-06 FORMATION EN COMMUNICATION À LA TELUQ

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sydgie Valcourt, agente de développement, à suivre la formation « Programme court en communication appliquée aux relations publiques ». Cette formation est en ligne et le coût de l'inscription est de 2 007 \$.

Rés # 25-05-07

ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La municipalité de Saint-Siméon demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT
QUE

la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT
QUE

ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT
QU'

il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT
QUE

la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens (nes) et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT
QUE

cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT
QUE,

bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT
QUE

la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT
QUE

la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT
QUE

la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT

QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par monsieur Dany Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale madame Kariane Bourassa
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Rés # 25-05-08 EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE le 8 avril dernier, la municipalité a procédé à un appel d'offres pour combler le poste « de greffière-trésorière » ;

EN

CONSÉQUENCE, Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Chantal Lamarre au poste « de greffière-trésorière » à partir du 12 mai 2025, avec une période de probation de six (6) mois. Le salaire sera conforme à la « Politique d'emploi révisée 2022-2026 ». Qu'un contrat de travail sera signé entre l'employeur et l'employée.

Rés # 25-05-09 PAIEMENT FACTURE SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de notre contribution pour les services de la Sûreté du Québec au montant total de 118 474 \$ payable en deux (2) versements égaux les 30 juin et 31 octobre 2025.

Rés # 25-05-10 DÉMISSION DE DEUX POMPIERS PERMANENTS SUR APPEL

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les démissions de messieurs Jean-François Belley et David Savard à titre de pompiers permanents sur appel.

Rés # 25-05-11 NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES SUR LE COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Michel Kowalew ainsi que Claude Poulin sur le comité sécurité publique.

Rés # 25-05-12 MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mathieu Simard de l'entreprise MS Habitation pour préparer les plans et devis pour la construction d'une nouvelle caserne de pompier, selon l'offre de service produite le 26 mars 2025 pour la somme de 73 400 \$ plus taxes.

Rés # 25-05-13 MANDAT POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS INCENDIÉS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de démolition des bâtiments incendiés à *Excavation Pascal Lavoie*, selon l'offre de service produite le 7 avril 2025 pour la somme de 44 087,92 \$ plus taxes.

Rés # 25-05-14 EMBAUCHE D'UNE OUVRIÈRE DE VOIRIE SAISONNIÈRE

Suite à un appel de candidatures, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Kassandra Belley au poste « d'ouvrier de voirie saisonnier », et ce tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel révisée pour 2022-2026* ».

Rés # 25-05-15 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU CAMPING

Suite à un appel de candidatures, sur proposition de monsieur Gilles Harvey il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Steeve Desjardins au poste « d'employé de camping », et ce tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel révisée pour 2022-2026* ».

Rés # 25-05-16

PRIX REÇUS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à des demandes de prix pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2025 auprès des entreprises suivantes :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Aurel Harvey & fils inc.
- Morneau & Tremblay inc. ;
- Béton Dallaire Entrepreneur inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacun des matériaux granulaires lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

**PRIX REÇUS
MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR 2025**

MATÉRIAUX	Morneau Tremblay	Aurel Harvey	Pascal Lavoie	Fernand Harvey	Jocelyn Harvey
Pierre nette brune 4 à 6 pouces	16,25\$/t.m.	13\$/t.m.	14,75\$/t.m.	13,75\$/t.m.	16,50\$/t.m.
Pierre brute 6 à 8 pouces	24,50\$/t.m.	20\$/t.m.	25\$/t.m.	19,25\$/t.m.	22\$/t.m.
Sable à compaction	9,25\$/t.m.	8,50\$/t.m.	7\$/t.m.	5,50\$/t.m.	8\$/t.m.
Poussière de pierre bleue	19,50\$/t.m.	35\$/t.m.	19\$/t.m.	27,75\$/t.m.	26,50\$/t.m.
Gravier 0 ¾	19,50\$/t.m.	18\$/t.m.	15\$/t.m.	27,75\$/t.m.	19,50\$/t.m.
Terre noire tamisée	28\$/t.m.	45\$/t.m.	26\$/t.m.	25\$/t.m.	60\$/t.m.

Rés # 25-05-17

RELANCE D'UN COMITÉ DE COMMERCIALISATION INTER-RIVES RÉUNISSANT LES PARTENAIRES DU TRAVERSIER RIVIÈRE-DU-LOUP / SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la relance d'un « comité de commercialisation inter-rives » du service de traversier reliant Rivière-du-Loup et Saint-Siméon.

c.c. Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports.
M. Mario Bastille, maire de Rivière-du-Loup.

Rés # 25-05-18

ÉTAT DU SERVICE DE LA TRAVERSE TADOUSSAC - BAIE-SAINTE-CATHERINE - DÉNONCIATION

CONSIDÉRANT
QUE

la Société des traversiers du Québec (STQ) a annoncé que la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine fonctionnerait avec un seul navire à partir du 8 avril, pour une durée prévue de cinq semaines;

CONSIDÉRANT
QUE

le service de traverse a été complètement interrompu dans les deux directions le 11 avril 2025, privant la Côte-Nord de son principal lien d'accès;

CONSIDÉRANT
QUE

les enjeux d'accessibilité et de transport de la Côte-Nord sont majeurs;

CONSIDÉRANT
QUE

ces enjeux de transport ont des répercussions socioéconomiques importantes, entre autres, sur l'isolement des communautés de l'ensemble de la Côte-Nord, sur l'accès aux services à l'extérieur de la région, sur les entreprises locales et le tourisme, entraînant ainsi des pertes économiques importantes;

CONSIDÉRANT
QUE

ce type de situation ayant des impacts sur la qualité du service est inacceptable et perdure depuis beaucoup trop d'années;

EN
CONSÉQUENCE,

il est dument proposé par monsieur Dany Tremblay, et unanimement résolu :

QUE

le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord dénonce l'état du service de la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine;

QU'il demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour maintenir un service de qualité continu, respectant l'horaire en toutes circonstances, et de rendre rapidement disponibles d'autres navires en cas de bris, d'interruptions ou de travaux;

QU'il demande une rencontre officielle avec les représentants de la Société des traversiers du Québec;

QUE cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis et ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Monsieur Pascal Tessier-Fleury, président du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec;
- Madame Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec;
- Monsieur Guillaume Tremblay, président de la Coalition Union 138;

QU'il demande l'appui des MRC et des municipalités de la Côte-Nord, ainsi que de la MRC de Charlevoix-Est et ses municipalités.

**Rés # 25-05-19 SIGNATURE DE L'AVENANT DE COLLABORATION AVEC LE
MTMD – PONT DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay ou monsieur le maire suppléant Claude Poulin et madame la directrice générale Josyane Gauthier, à signer l'avenant de collaboration entre notre Municipalité et le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD), relativement à la reconstruction du pont de Port-au-Persil.

**Rés # 25-05-20 NOMINATION D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE À
LA DÉLIVRANCE DES PERMIS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Sydgie Valcourt au poste « d'inspectrice municipale adjointe à la délivrance des permis ». Elle est, par la présente, autorisée à signer et émettre les différents permis.

**Rés # 25-05-21 CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL
DE VILLE**

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) propositions, relativement à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, soit des entreprises suivantes :

- Morneau Tremblay : 117 143 \$;
- Toiture Benoît Tremblay inc : 135 725 \$;
- Toiture R.Martin LTÉE : 137 900 \$;
- Toiture RP inc: 109 591 \$;

ATTENDU QUE l'entreprise « Les Toitures R.P. inc » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville à l'entreprise « Les Toitures R.P. Inc », selon leur proposition déposée le 6 mars 2025, au prix de 109 591 \$ plus taxes.

Rés # 25-05-22 APPEL D'OFFRES POUR L'ENSEIGNE DE L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de madame Martine Tremblay., il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sydgie Valcourt, agente de développement, à demander des soumissions par voie d'invitation pour le remplacement de l'enseigne de l'hôtel de ville, auprès des firmes suivantes :

- Publimage inc. ;
- Graphica ;
- Les enseignes April.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Josyane Gauthier, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 25-05-23 DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE PHA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 25 avril 2025 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey., il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation d'un bâtiment principal sur le lot 5 729 354, portant le numéro de matricule 4996-86-4998.

Rés # 25-05-24 EMBAUCHE DES MONITEURS DU CAMP DE JOUR ET UNE INTERVENANTE

Suite aux entrevues réalisées par la coordonnatrice en loisirs, accompagnée de deux élus, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation d'embaucher les moniteurs (trices) suivants (es) pour le camp de jour 2025, soit : mesdames Mia Fortin Poitras, Charlotte Lajeunesse et Lysann Tremblay ainsi que monsieur Benjamin Lajeunesse. Également, nous embaucherons une intervenante madame Sarah-Jeanne Babin.

Rés # 25-05-25 ACTIVITÉ VENTE DE DÉBARRAS ET ENTREPRENEURS EN HERBE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir les activités « vente de débarras et entrepreneurs en herbe » le samedi 14 juin 2025, à la place Modesto-Zadra.

Rés # 25-05-26 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public », pour l'acquisition de balançoires pour le Parc Pierre-Asselin et à la Halte des Bouleaux.

Que madame Sydzie Valcourt, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à ladite demande.

Rés # 25-05-27 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- RISQ, tournoi de golf	25,00 \$
- Au Cœur des Arts	1 000,00 \$
- Le Créatif	500,00 \$
- Mains de l'Espoir, tournoi de golf	75,00 \$
- Club Radioamateur de Charlevoix cotisation	75,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC**
Certificat d'attestation de conformité 2025.
- **EXPÉDITION SAINT-LAURENT**
Invitation à la communauté pour le nettoyage communautaire le 11 août 2025
- **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES**
La Municipalité dispose d'une aide additionnelle de 100 139 \$ au programme TECQ 2024-2028.
- **DEMANDE D'EMPLOI**
 - o Kassandra Belley pour les travaux publics.
 - o Régis Tremblay pour les travaux publics et au camping.
 - o Alexis Lajeunesse pour les travaux publics.

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 09 et prend fin immédiatement après.

Rés # 25-05-28 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 09.

Moi, Claude Poulin, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Poulin
Maire-suppléant

Josyane Gauthier
Directrice générale /
greffière-trésorière